

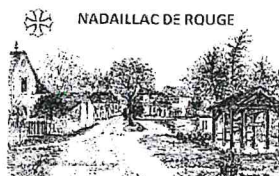
RF Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/06/2022 046-214602096-20220624-DE_2022_010-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 24 juin 2022 18 heures 30



Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 20/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : 6

Votants: 8

Présents : Francis CHASTRUSSE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés : Didier LAJUGIE par Jean-Jacques LAJUGIE, Agnès EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

Excusés : Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE, Jean-Marc PARJADIS

Absents :

Secrétaire de séance : Tatiana MIERMON

Objet: Décision Modificative au Budget Principal N° 1 - DE_2022_010

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Compte 65715 (subvention aux associations) :

- ACCA (association de chasse)	+100
- Amicale des sapeurs-pompiers de Souillac	+80

Compte 615221 (Entretien réparation bâtiments)	-180
--	------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte la décision modificative, présentée ci-dessus

Pour Copie conforme à l'original A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire ,

Francis CHASTRUSSE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/06/2022
et publié ou notifié
le 27/06/2022



Le Maire, Francis Chastrusse